

Publié le : 15/12/2023
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 071-200071579-20231215-AR2023_053-AR



Département de Saône et Loire
Arrondissement de Louhans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU
PRESIDENT**

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

N° 2023/053

1.1 Marchés Publics

**Objet : Arrêté attribuant le marché relatif à l'acquisition de mobiliers pour le Pôle
Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise
Intercom'**

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au
Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de
prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement
des marchés de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services inférieurs à
90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont
inscrits au budget,

VU la consultation lancée le 13 juillet 2023 relative à l'acquisition de mobiliers pour le
Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT les offres reçues et les résultats de la consultation,

ARRETE

Article 1^{er}

Le marché relatif à l'acquisition de mobiliers pour le Pôle Enfance Jeunesse Famille de
la Communauté de Communes, est attribué à la Société BOURGOGNE BUREAU,
domicilié 242, Avenue de Paris à CHALON SUR SAONE (71100) pour un montant de
54 660,31 € HT soit 65 592,37 € TTC.

Le marché est conclu à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du
marché via la plateforme de dématérialisation <https://www.ternum-bfc.fr/> et prend fin à
l'issue du délai de garantie du mobilier dont la durée et les modalités sont spécifiées dans
le mémoire technique du prestataire.

Il est approuvé la signature du marché avec la Société BOURGOGNE BUREAU.

Publié le : 15/12/2023
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 071-200071579-20231215-AR2023_053-AR



Article 2^{ème} :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à LOUHANS
Le 15 décembre 2023
Le Président
Anthony VADOT**



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.